

Notice pour le médecin de famille

Par suite d'indications incomplètes dans les formulaires relatifs à la demande d'une cure, il arrive assez souvent que l'autorisation de faire une cure soit inutilement retardée. Pour l'examen médical, il est indispensable que les formulaires relatifs à la demande d'une cure soient remplis minutieusement, complètement et lisiblement. Les médecins de famille peuvent d'ailleurs remplir le Certificat médical faisant partie de la demande de cure facilement sur l'ordinateur. Des certificats mal déchiffrables entraînent malheureusement une prolongation considérable de la durée de l'étude du dossier et apportent des retards inutiles à la procédure de demande de cure.

En cas **d'indications incomplètes**, on ne pourra pas exclure des risques de santé parfois considérables à la suite d'un traitement thérapeutique, et le succès souhaité serait compromis.

Il faut faire remarquer surtout les points suivants :

- S'il y a eu des **hospitalisations** pendant les deux dernières années, le rapport établi à la sortie de l'Hôpital devra être ajouté.
- Le médecin de famille doit indiquer **toutes les maladies**, non seulement les affections reconnues comme étant dues aux persécutions.
- Il faut indiquer tous les **médicaments prescrits ainsi que toutes les mesures de traitement**, non seulement ceux étant indiqués pour les affections reconnues comme étant dues aux persécutions.
- Le résultat de l'examen doit comprendre les valeurs de **taille, poids, tension, vitesse de sédimentation du sang, hémogramme et analyse des urines**, et il faut ajouter le résultat de laboratoire. **La mention « normal » ne suffit pas !**
- La nécessité d'une personne accompagnatrice doit être justifiée minutieusement sur le plan médical et en référence aux observations.

Bezirksregierung Düsseldorf